

1.2 - LES ENJEUX DE LA FORMATION

1. Pourquoi mieux apprendre à conduire ?

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs.

Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

2. Quelle est l'utilité de votre livret d'apprentissage ?

Il est, avec votre demande de permis de conduire faite sur le site ANTS, le document indispensable et obligatoire lors de vos cours, tant théoriques que pratiques.

Dans ce livret, vous trouverez :

- les documents obligatoires concernant les cursus suivants : formation traditionnelle, apprentissage anticipé de la conduite ou conduite supervisée ;

- les 32 objectifs à travailler et à valider par des approches différenciées.

Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir où vous en êtes mais aussi et surtout où vous allez.

Vous allez progressivement devenir autonome et compétent.

3. Quel programme de formation ?

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

A) Evaluation de départ

Avant l'entrée en formation une évaluation est programmée. Cette évaluation porte sur vos connaissances théoriques et vos savoir-faire en pratique. Cette évaluation permet d'estimer un nombre d'heure nécessaire pour votre formation. Pour une personne qui n'a jamais conduit ou qui n'est pas déjà titulaire d'un permis, le résultat de l'évaluation sera d'au moins 20h pour la formation au permis B (ou 13h minimum pour une formation en boîte automatique).

A l'issue de cette évaluation une proposition détaillée et chiffrée de la formation vous est transmise selon votre résultat, cette proposition est personnalisée.

Le volume d'heure proposé lors de cette évaluation de départ peut être revu à la hausse ou à la baisse au cours de votre formation pratique en fonction de votre évolution et de vos progrès.

B) Inscription

Un contrat de formation est établi lorsque cette évaluation a été réalisée et acceptée.

Nous vous invitons à prendre connaissance des horaires de séances de codes en salle, ainsi que des jours et horaires des cours théoriques (stage code 3 jours qui se déroule pendant les vacances scolaire).

C) La formation théorique

Lors de la formation théorique communément appelée formation au « code de la route », l'élève suivra des cours portant sur la connaissance des règles concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur les bons comportements du conducteur.

Les thèmes abordés sont les suivants :

- La circulation routière (panneaux, intersections, circuler, croiser et dépasser, stationner ou s'arrêter)
- Le conducteur (conduire, défaillances du conducteur)
- La route (nuit et intempéries, autoroute, zones dangereuses)
- Les autres usagers (partager la route)
- Les notions diverses (documents, administratifs, chargement, passagers, infractions)
- Les premiers secours (protéger, alerter, secourir)
- Prendre et quitter son véhicule (s'installer au poste de conduite)
- La mécanique et les équipements (entretien et dépannage)
- La sécurité du passager et du véhicule (installation des passagers, nouveaux équipements)
- L'environnement (éco-mobilité et éco-conduite)

La formation théorique peut se faire soit en formation présentielle, à distance ou mixte au libre choix du stagiaire. En présentiel, la formation se déroule à l'auto-école aux horaires d'ouverture du bureau. Il s'agit de séries de test audiovisuels libres corrigées, et expliquées parfois par un enseignant de la conduite.

A distance, le stagiaire a un accès à une plateforme en ligne, il peut s'entraîner à n'importe quel moment de la journée et de la semaine. Un suivi de sa progression est visible par l'auto-école. Il peut contacter l'auto-école pour n'importe quelles questions concernant la formation. Il peut aussi compléter sa formation à distance lorsqu'il en éprouve le besoin par une messagerie disponible sur le site et un enseignant de la conduite qualifié à l'auto-école pourra répondre à son message.

Des cours théoriques en présentiel sont également proposés pour couvrir différents thèmes importants tels que : l'alcool et les drogues, la vitesse, la fatigue, l'assurance, le comportement en cas d'accident, les diverses catégories d'usagers (piétons, 2 roues, véhicules du « groupe lourd »). Ces cours sont présentés uniquement pendant les vacances scolaire par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière et titulaire d'une autorisation d'enseigner.

Les horaires des cours sont affichés au sein de l'école de conduite.

D) La formation pratique

Les cours pratiques sont individuels, et peuvent être dispensés par quatre enseignants de la conduite et de la sécurité routière.

La formation pratique commence généralement lorsque l'élève a obtenu son code de la route.

Afin de vous préparer au mieux à la conduite en toute sécurité, nous nous appliquerons à vous enseigner la conduite dans le maximum de conditions possibles : telles que par temps de pluie, par temps sec, par vent fort, en présence de neige ou verglas, en rase campagne, sur autoroute, en ville, ou conduite de nuit.

Pour cette variété de conditions, nous serons évidemment dépendants de la météo, et de la saison (pas de conduite de nuit possible l'été).

Depuis Janvier 2024, les élèves disposent d'un livret d'apprentissage numérique. Il y a quatre compétences à travailler :

1. 1 - Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
2. 2 - Appréhender la route et circuler dans les conditions normales
3. 3 - Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
4. 4 - Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Ces quatre compétences comportent 32 sous objectifs. Pour chacun de ces objectifs, votre formateur vous précisera les critères et les conditions de réussite. Il vous sera ainsi possible de vous auto évaluer pour mesurer votre réussite, ce qui est acquit et les éléments qui restent à travailler.

A la fin de chaque leçon, l'enseignant de la conduite remplit sur le livret numérique votre progression, valide vos compétences et note des observations.

Une fois que les quatre compétences ont été vues, l'enseignant de la conduite programme un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Ce bilan s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour se retrouver dans les conditions de l'examen, ce bilan se fait avec un enseignant de la conduite avec lequel vous n'avez pas l'habitude de conduire.

Lorsque l'ensemble des compétences sera validé et que l'examen blanc sera réussi, nous pourrons alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

4. Conditions de passage

Passage de l'épreuve théorique

A partir de votre inscription à l'auto-école, il n'y a pas de délai pour vous présenter à l'épreuve théorique du code. Cependant, il faudra faire 5 fautes maximum pour être admis, ce qui demande de l'entraînement.

En cas d'échec à l'examen du code de la route, vous pouvez vous représenter à l'examen le jour suivant. En cas de réussite au code, vous devez attendre 48h avant de pouvoir passer l'épreuve pratique.

Inscription à l'examen de conduite

Pour avoir le droit de vous inscrire à l'examen de conduite, vous devez avoir effectué 20 heures de conduite minimum avec un moniteur sur un véhicule auto-école en boîte manuelle, ou alors, 13 heures de conduite minimum pour un véhicule en boîte automatique.

Nous prenons en charge les démarches d'inscription à l'examen de conduite.

Passage de l'examen de conduite

Vous avez 5 ans, à compter de la date d'obtention du code de la route, pour réussir l'examen de conduite.

Durant ce délai, les tentatives à l'examen au permis sont en illimitées.

Au-delà des 5 ans, votre code n'est plus valable.

Si vous échouez à l'examen de conduite, suivant la note obtenue, un délai de jours de carence vous est attribué.

Dans quel centre d'examen passer son permis ?

C'est l'auto-école qui décide dans quel centre et à quelle date vous devez passer votre épreuve pratique. Vous êtes prévenu personnellement du jour et du lieu de l'examen via une convocation par mail de « noreply.gouv ». Un enseignant de votre auto-école vous accompagne le jour de l'épreuve et l'examen aura lieu avec le véhicule utilisé tout au long de la formation.

5. Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
 - suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
 - réaliser une manœuvre ;
 - procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière et une question en lien avec les premiers secours ;
 - appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
 - adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
 - faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.
- 1 freinage de précision : la réalisation d'un freinage de précision devra être réalisé soit à l'occasion d'un arrêt imposé par la signalisation ou en utilisant un repère vertical précis et visible, selon les consignes de votre examinateur.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

5. La notation à l'examen pratique

Le candidat devra obtenir au moins 20 points sur 31 points, pour réussir son examen.

BIEN SUR IL Y A TOUJOURS DES ERREURS ÉLIMINATOIRES.

Cependant certains points sont très faciles à obtenir :

Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord 0 – 1 ou 2 points, les vérifications intérieures et extérieures 0 – 1 – 2 ou 3 points, courtoisie au volant 1 points bonus et la conduite économique et respectueuse de l'environnement 1 points bonus. Ce qui fait déjà 7 points sur 20.

Seront notées aussi, l'analyse des situations, l'adaptation aux situations et la conduite autonome (suivre un itinéraire pendant quelques minutes ou se rendre à un endroit donné). Chacun de ces éléments obtiendra 0 – 0,5 ou 1 point. Il y aura aussi une manœuvre.

Ci-dessous la grille d'évaluation

Document dans un classeur à la disposition du public au sein de l'établissement, et consultable sur le site internet de l'auto-école



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE



Félicitations, vous venez d'obtenir le permis de conduire.

Ce document vaut comme titre de conduite pendant quatre mois à partir du

NOM, Prénom

NEPH

Votre résultat

Favorable

Date d'examen

Catégorie

Examineur-trice

Code(s) spécifique(s)

Attention : le certificat d'examen du permis de conduire est valable sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical et ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B).

VOTRE RÉSULTAT

Le présent certificat, accompagné d'une pièce d'identité, tient lieu de permis de conduire sur le territoire national au regard des forces de l'ordre pendant un délai de quatre mois, en attendant la remise du titre définitif, soit à dater du jour de l'examen, soit à compter de vos 18 ans si vous avez réussi votre épreuve avant cette date anniversaire (catégorie B, filière AAC uniquement), soit à compter du jour indiqué dans la mention « Vaut titre de conduite à compter du --/-- » si celle-ci est renseignée soit, pour les candidats aux catégories D ou DE qui bénéficiant des dispositions relatives à l'âge prévues aux articles R. 3314-4 et R. 3314-6 du code des transports ont passé l'épreuve en circulation du permis de conduire sans avoir atteint l'âge de 24 ans révolus, après obtention de la formation initiale minimale obligatoire (FIMO) mentionnée à l'article R. 3314-5 du code des transports, dans un délai inférieur à un an suivant la date de réussite mentionnée sur le présent document, et dans le respect des conditions fixées à l'article R. 3314-28 du code des transports.

Toutefois ce délai de quatre mois s'entend sans préjudice du délai fixé par l'avis médical d'aptitude à la conduite qui vous a été délivré à l'issue de votre éventuel contrôle médical.

Votre conduite a été jugée satisfaisante dans son ensemble et doit vous permettre de circuler seul(e) au volant dans le respect des règles du code de la route, sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres usagers.

Vous manquez cependant encore d'expérience. Au fil des kilomètres, vous devrez acquérir la pratique nécessaire pour consolider vos compétences, et donc accroître votre sécurité. N'oubliez pas que, sauf indication contraire de la réglementation, vous êtes un conducteur novice, soumis à des limitations de vitesses spécifiques et à une période probatoire.

Des mentions additionnelles ou restrictives peuvent être indiquées sous forme codifiée sur le présent certificat, conformément aux dispositions réglementaires.

RENSEIGNEMENTS

- Sur www.securite routi ere .gouv .fr
- Auprès de la préfecture ou de la direction départementale interministérielle en charge de l'examen du permis de conduire.



Jeune conducteur, c'est 0 verre d'alcool. N'oubliez pas de désigner votre SAM !